

ÉDITORIAL - Le chrysotile : (perspectives)

Les efforts conjugués des pays producteurs et utilisateurs, avec le concours de l'industrie et des travailleurs, en vue de favoriser une approche mesurée et responsable de l'utilisation de différents types de fibres d'amiante fondée sur des données scientifiques objectives et sur les plus récents développements technologiques, ont été couronnés de nombreux succès.

Ces efforts soutenus, coordonnés et mis en œuvre par de nombreux intervenants ont permis, pendant plus de vingt ans, d'atténuer et parfois de neutraliser l'impact des campagnes nationales et internationales de bannissement de l'amiante dans le monde. Ils ont encouragé ou inspiré des réglementations ou des législations basées sur le concept du risque socialement acceptable au regard de la nécessité de satisfaire des besoins vitaux d'infrastructures et d'équipements collectifs, notamment en matière d'hygiène et de santé publique.

À cet égard, l'industrie du chrysotile a véritablement exercé un leadership mondial, par des actions directes, en faisant preuve de courage et de détermination face à un courant souvent hostile et, en faisant ainsi œuvre éminemment utile, elle peut se considérer comme une référence mondiale solide, sur tous les aspects de l'usage sécuritaire et responsable de la fibre de chrysotile.

Pour de nombreuses autorités gouvernementales, des producteurs, des utilisateurs et des organisations syndicales dans de nombreux pays en développement et en économie émergente, l'Institut du chrysotile (IC) est un point de repère, une précieuse source d'information et de conseils. Il est un moyen d'échanges et de transfert de connaissances et un allié pour l'établissement de bonnes pratiques d'usage responsable.

En dépit des données scientifiques ou médicales les plus récentes démontrant que le degré de dangerosité du chrysotile est effectivement plus faible que celui des amphiboles, les tenants du bannissement sont inflexibles. Des intérêts purement commerciaux ne sont d'ailleurs pas toujours étrangers à cette inflexibilité.

Il est tout aussi important de constater que, pendant ce temps, dans pratiquement tous les pays émergents, l'usage du chrysotile est en croissance. Cette dernière est particulièrement notable dans les pays où l'usage du chrysotile permet, à des conditions économiquement accessibles, d'offrir des produits durables et efficaces et de relever des défis majeurs sur le plan des infrastructures et des équipements collectifs destinés souvent à combler les besoins de base les plus urgents pour les populations.

À part les 25 pays faisant partie de l'Union européenne (UE), lesquels ont été obligés de bannir l'usage de toutes formes d'«amiante», quelques autres pays seulement ont fait de même, pour un grand total de 37 environ. La vaste majorité des pays dans le monde continuent et vont continuer à supporter une approche responsable et sécuritaire dans l'usage du chrysotile. En fait, des pays représentant plus des 2/3 de l'humanité utilisent la fibre de chrysotile.

Un nombre croissant de scientifiques et d'instances réglementaires reconnaissent et confirment que le chrysotile est manifestement moins dangereux que les autres types de fibres d'amiante. De plus en plus, ils soulèvent leurs préoccupations face à l'usage de plusieurs autres types de fibres industrielles que l'on retrouve actuellement sur le marché et pour lesquelles des études prouvant leur innocuité manquent gravement et ils invitent les autorités compétentes de tous les pays à y voir rapidement.

De plus en plus, il est logique d'exiger que tous les pays adoptent les mêmes mesures de contrôle et de surveillance pour l'usage de toutes les fibres, que pour le chrysotile. De nombreux experts souhaitent et recommandent que les mêmes approches et les mêmes évaluations soient étendues à l'utilisation de l'ensemble des fibres à usage industriel.

Dans ce contexte, l'IC et plusieurs pays ont demandé, tant à l'Organisation mondiale de la santé (OMS) qu'au Centre international de recherche sur le cancer (CIRC), que soient effectuées des évaluations comparatives de risques entre le chrysotile et les autres fibres ... mais les réponses souhaitées se font malheureusement toujours attendre. Cela devient de moins en moins acceptable pour plusieurs pays, et pour cause.

Pour l'IC, le débat pertinent demeure celui de la poursuite de l'amélioration et de la protection de la santé, mais aussi et surtout l'amélioration des conditions de vie et d'hygiène des populations aux prises avec de graves problèmes qui façonnent la pauvreté et la misère. La fibre de chrysotile est une réponse intelligente à tous ces objectifs et s'accorde efficacement avec les principes d'un développement durable pour les pays émergents et en développement.

TABLE DES MATIÈRES

Éditorial :	
Le chrysotile : (perspectives)	1-2
Des symposiums instructifs tenus en Asie	2-3
Convention de Rotterdam	4-5
Conférence internationale sur le chrysotile	6-7
Le Secrétariat international Ban Asbestos	8
Le nouvel amiante : le castile	8-9
Nouvelles choc	9-11
Émissions de fibres respirables	12

DES SYMPOSIUMS INSTRUCTIFS TENUS EN ASIE

Trop souvent, hélas, les pays émergents souffrent d'un manque criant de ressources financières qui les empêche de mener des recherches essentielles. Ainsi, on manque de fonds pour explorer et examiner les données et l'information nouvelles sur les recherches et les rapports d'études publiés concernant les risques potentiels des substances industrielles.

Dans ces pays, on se préoccupe grandement des risques pour la santé et de la contamination de l'environnement, réels ou potentiels, pouvant résulter de l'adoption d'une approche erronée, d'un manque de formation des travailleurs ou de l'absence de pratiques de travail appropriées.

L'Institut du chrysotile (IC) est au fait de la virulente campagne menée contre l'usage de toutes formes d'amiante dans les médias; il a souvent souligné que c'est une séquelle de la mauvaise utilisation dans le passé de fibres d'amiante amphibole. Qui plus est, certaines entreprises de pays produisant d'autres fibres industrielles exercent de grandes pressions et ce, malgré le fait que de plus en plus de scientifiques manifestent leur inquiétude quant aux risques possibles de ces fibres de remplacement. Les études sur la biopersistance du chrysotile ayant donné des résultats encourageants, c'est sur les autres fibres industrielles présentes sur le marché que porte maintenant le fardeau de la preuve.

Pendant de nombreuses années, l'utilisation d'amphiboles, comme la crocidolite et l'amosite, était très répandue. Dans beaucoup de pays, on a fabriqué des panneaux isolants au silicate de calcium, des tuyaux en fibrociment et des produits textiles à base d'amiante. Et un grand nombre de personnes, en particulier les travailleurs des usines de fabrication de ces produits, étaient exposées aux amphiboles et, malheureusement, souffrent aujourd'hui des effets de cette exposition passée.

À la demande des pays hôtes, l'Indonésie et la Thaïlande, l'IC et l'AIC, en collaboration avec de nombreuses associations nationales, ont accepté d'aider

à organiser des symposiums scientifiques de haut niveau et d'y participer. L'objet des symposiums était de présenter de l'information factuelle, les résultats des études les plus récentes, les perspectives d'avenir sur la base des recherches en cours sur les fibres de chrysotile et les produits contenant du chrysotile, ainsi que les technologies actuelles en vigueur.

Plus de 200 personnes ont participé à ces activités qui ont eu lieu au début de mars 2006. Elles représentaient divers secteurs : organismes gouvernementaux, communauté scientifique, monde universitaire, industrie, travailleurs et gestionnaires. Les symposiums ont permis de broser un tableau complet des connaissances scientifiques sur le chrysotile, qui prouvent la différence entre les fibres de chrysotile et les amphiboles. Il a également été question de la biopersistance des fibres, et l'on a présenté les résultats d'une recherche très poussée et rigoureuse sur le degré d'exposition de travailleurs qui ont manipulé des matériaux de friction ou des produits à base de ciment chrysotile pendant des années.

De plus, ces symposiums ont été une bonne occasion de mettre en perspective les opinions biaisées des promoteurs de l'imposition d'une interdiction de l'usage de l'amiante, y compris le chrysotile, à l'échelle mondiale.

Il fut donc recommandé que les autorités des pays se préoccupent aussi des effets des fibres de remplacement, surtout en raison d'un manque évident de recherches poussées et de données sur celles-ci. Avant d'interdire l'usage du chrysotile, il serait indiqué que les autorités gouvernementales compétentes commandent les études scientifiques appropriées et obtiennent des données confirmant que ces fibres de remplacement sont plus sûres et moins dangereuses pour l'être humain que le chrysotile.

De nombreux scientifiques ont démontré que le chrysotile peut être utilisé de façon sécuritaire et responsable. Ainsi, des équipes de spécialistes de renommée internationale ont présenté les résultats d'études. Bon nombre d'entre elles révèlent que les fibres de chrysotile sont beaucoup moins dangereuses que les fibres amphiboles, dont l'utilisation dans le

passé a causé d'importants problèmes de santé aux travailleurs qui y étaient exposés.

La biopersistance du chrysotile est une variable clé dans la mesure des risques particuliers que présentent une fibre donnée et la comparaison de différentes fibres. Elle correspond à la période de temps à laquelle les fibres sont éliminées des poumons. En 2001, une équipe de 19 spécialistes de 11 pays mandatés par le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC), qui relève de l'Organisation mondiale de la santé, a confirmé que la biopersistance du chrysotile est une variable cruciale. D'ailleurs, l'Union européenne l'a intégrée à son protocole d'évaluation.

Les résultats d'études épidémiologiques présentés aux deux symposiums ont aussi confirmé de nouveau que les fibres de chrysotile sont moins dangereuses pour la santé que les fibres amphiboles. Non seulement les études sur la biopersistance menées récemment valident-elles ces résultats, mais elles soutiennent fortement cette conclusion. La biopersistance du chrysotile se compare favorablement à celle d'autres fibres, entre autres certaines celluloses, dont la biopersistance a été évaluée à 1000 jours. En comparaison, celle des fibres aramides est de 90 jours, celle des fibres de céramique réfractaire, de 60 jours, et celle du chrysotile, de 3 à 16 jours.

Durant les symposiums, on a également présenté des revues quantitatives et bien étayées, effectuées récemment, de l'analyse de données ainsi que les résultats d'études épidémiologiques récentes. L'information incline fortement à penser que l'exposition de faible intensité à du chrysotile pur n'est probablement pas dangereuse. Elle indique en outre que le risque peut être faible même en cas d'exposition à forte intensité mais de courte durée. Toutes ces données scientifiques démontrent clairement que la problématique est maintenant centrée sur le contrôle, l'exposition et la dose.

Considérées dans le contexte de la littérature scientifique existante, ces données démontrent donc clairement la différence entre les fibres de chrysotile et les fibres d'amiante amphibole, tant au plan épidémiologique qu'au niveau de leur composition

chimique. En outre, elles confirment qu'une utilisation sécuritaire et responsable du chrysotile à l'échelle mondiale constitue l'approche à adopter.

À l'occasion d'activités comme ces symposiums, on ne manque pas de déplorer que, trop souvent, on emploie le mot «amiante» à tort et à travers, sans en préciser le sens. Comme ce mot ne désigne pas correctement le véritable produit, cela équivaut à fournir de l'information incomplète ou erronée, au détriment du grand public. Tous les intervenants, y compris les médias, devraient s'employer en priorité à corriger cette malencontreuse situation.



CONVENTION DE ROTTERDAM

La réponse doit être NON en ce qui concerne l'inscription du chrysotile sur la liste de la procédure de consentement préalable en connaissance de cause (PIC) de la Convention de Rotterdam.

De nombreux pays utilisateurs et producteurs de chrysotile ont fait connaître leur opposition à la proposition présentée par l'Europe et le Chili, lors des réunions de la CDP 1 tenues à Genève en septembre 2004, lesquelles visaient à inscrire le chrysotile sur la liste PIC de la Convention de Rotterdam. Malgré cette opposition manifestée par un grand nombre de pays, on envisage de nouveau cette proposition dans le cadre des réunions de la CDP 3 qui auront lieu en octobre 2006.

Il ne fait aucun doute que les partisans d'un bannissement global comptent sur l'inscription du chrysotile sur la liste du consentement préalable donné en connaissance de cause, en vue d'activer leur croisade en faveur d'une interdiction à l'échelle mondiale, même s'ils refusent d'admettre officiellement qu'il s'agit de leur but final.

Il est déplorable que les opposants à notre position, qui consiste à favoriser une utilisation sans risque et responsable du chrysotile, choisissent d'exploiter des enjeux liés à la santé et à la qualité de l'environnement, lesquels interpellent fortement l'opinion publique. Cela conduit fatalement à l'exagération et au dénigrement qui, à leur tour, exercent une influence sur la perception de la population qui n'est pas toujours en mesure de saisir les nuances ou d'effectuer une analyse impartiale en vue d'établir une distinction entre la propagande et la vérité. Il est évident que des intérêts commerciaux importants sont en jeu et il est regrettable que l'on mène une guerre commerciale sous le couvert de questions environnementales.

La politique de contrôle et d'utilisation responsable repose sur des études scientifiques solides, pertinentes et percutantes. Malheureusement, ce n'est pas le cas des allégations fondées sur des anecdotes historiques d'une époque révolue et sur des conditions et des pratiques de travail abolies depuis de nombreuses

années, et que l'on utilise pour obscurcir la situation actuelle.

L'Institut du chrysotile (IC) et l'Association internationale du chrysotile (AIC) ont travaillé durant des années à diffuser de l'information et des données tirées d'études qui démontrent le faible risque associé à l'utilisation du chrysotile. Par une surveillance appropriée, il est possible de travailler utilement avec cette substance sans nuire à la santé des travailleurs. L'IC n'a jamais cessé d'encourager l'utilisation sûre et responsable du chrysotile de par le monde. L'inscription du chrysotile sur la liste PIC constituera une injustice flagrante à l'égard des intervenants dans le domaine du chrysotile qui favorisent la santé et la sécurité, et elle serait également très méprisante pour les dirigeants des pays émergents.

L'IC est d'avis que les pays ont le droit de mettre fin à l'utilisation de tout produit ou fibre sur la base d'un choix fondé sur leurs propres décisions politiques et économiques, et nous croyons qu'ils devraient pouvoir exercer leur choix sans subir de dénigrement ni d'intimidation. D'autre part, de nombreux pays ont convenu que l'on peut utiliser le chrysotile sans risque véritable dans le cadre des conditions de travail actuelles grâce à des pratiques de travail sécuritaires et une politique sur l'utilisation responsable. Ces nombreux pays ont également le droit de s'attendre au respect de leur choix, de la même façon que les autres pays qui ont pris une décision différente. La pression indue, le dénigrement et l'intimidation doivent être signalés et abolis.

À la Convention de Rotterdam, les autorités compétentes devraient aborder sans délai au moins trois problèmes majeurs :

En vue d'inscrire un produit ou une substance sur la liste PIC, les pays demandeurs doivent suivre rigoureusement l'ensemble de la procédure adoptée par tous les pays. Toutes les demandes doivent s'appuyer sur des analyses précises et rigoureuses de l'évaluation du risque afférent au produit ciblé. Par exemple, l'avis fourni par l'Australie et le Chili aborde la question des expositions aux fibres mixtes (crocidolite et chrysotile). Une telle approche doit être rejetée

pour la simple raison que les arguments invoqués ne reposent pas sur le produit ou la substance. Chaque pays demandeur doit présenter sa propre documentation spécialement ciblée afin d'aborder le produit ou la substance en question.

Lorsque l'on soumet une recommandation à l'examen et l'adoption de la CDP, et que cette proposition n'est pas acceptée par consensus, comme ce fut le cas en septembre 2004, l'ensemble des pays participants et les autorités compétentes de la Convention de Rotterdam doivent accepter et respecter cette décision. Par la suite, on ne pourra présenter de nouveau cette question durant au moins cinq ans, sauf si de nouvelles preuves étoffées justifient un nouvel examen avant l'expiration du délai.

En fait, les pays participants ont reçu à date de la documentation et de l'information sur les produits et les substances soumis pour inscription à la liste PIC quelques semaines seulement avant les séances du CRC. Ceci est inacceptable. On devrait accorder et respecter une période minimale de trois mois, et les participants devraient recevoir les documents nécessaires et les études d'évaluation du risque longtemps à l'avance.

Nous demandons avec insistance à tous les pays participants de s'assurer que leur gouvernement respectif demande aux autorités compétentes de la Convention de Rotterdam de mettre en œuvre les modifications nécessaires et de corriger les défauts évidents.

LA RÉPONSE EST NON

En dernier lieu, on demande également avec insistance aux pays participants de dire NON en 2006 à l'inscription de la fibre chrysotile sur la liste PIC de la Convention de Rotterdam.

Lors de la réunion de la CDP 3, qui aura lieu en octobre 2006, tous les pays doivent manifester leur opposition vigoureuse à une proposition aussi déraisonnable. Aucune donnée scientifique ou médicale ne justifie une modification de la position adoptée lors des réunions de la CDP 1 en 2004. Par conséquent, nous devons rejeter cette proposition une fois pour toutes.

CONFÉRENCE internationale sur le chrysotile

23 et 24 mai 2006 à Montréal, Québec, Canada

Le **chrysotile** à un point tournant Bilan et perspectives scientifiques

Organisée par l'Institut du chrysotile et l'Association internationale du chrysotile, la Conférence internationale de Montréal permettra de:

- Faire le point sur les récentes recherches concernant le chrysotile
- Prendre connaissance de données scientifiques inédites et
- Jeter un nouveau regard sur la réalité actuelle de cette fibre dans plusieurs pays producteurs et utilisateurs.

Plus d'une douzaine de conférenciers, russes, américains, canadiens, indiens, européens et d'Amérique du Sud présenteront les résultats de leurs recherches ou témoigneront de la situation dans leur pays.

Dr Jacques Dunnigan, Ph.D., toxicologue, agira comme président de la Conférence.

La Conférence internationale de Montréal s'adresse aux chercheurs, producteurs, utilisateurs, dirigeants d'entreprises, représentants des ministères et agences gouvernementales, syndicats et représentants de travailleurs.

Un impact majeur

L'Union européenne a interdit l'utilisation de l'amiante en 1999 en se fondant sur les données disponibles à ce moment-là. Toutefois, depuis six ans, des rapports d'études scientifiques terminées, sans compter les études en cours, démontrent hors de tout doute que le chrysotile et les amphiboles se distinguent grandement quant à leurs effets sur la santé humaine. Ces études présentent également des données intéressantes sur le degré de risque et les distinctions à faire par rapport à la durée d'exposition. Il est capital que ces nouvelles données soient connues et diffusées à l'échelle internationale.

D'importants progrès scientifiques ont été réalisés ces dernières années. En ce qui concerne la biopersistance des fibres, de nouvelles données (2003) ont confirmé l'existence d'écarts perceptibles sur le plan épidémiologique entre le chrysotile et les amphiboles. Les résultats publiés d'études du chrysotile américain, brésilien et canadien viennent renforcer et confirmer les résultats obtenus par McDonald et McDonald (1997), à savoir que les amphiboles demeurent dans les poumons alors que le chrysotile est rapidement éliminé. En outre, selon un examen complet portant sur la présence d'amiante dans l'industrie de la fabrication de freins et de matériaux de friction (2004), ce sont les travailleurs exposés aux amphiboles, et non ceux qui étaient exposés à du chrysotile pur, qui ont contracté des maladies liées à l'amiante.

De nos jours, avec les techniques industrielles et les pratiques de travail modernes, l'utilisation du chrysotile pour la fabrication de produits de haute densité ne présente pas de risque important pour la santé humaine. Au contraire, cette fibre procure d'importants avantages sociaux dans les pays émergents, en particulier pour ce qui touche la construction d'infrastructures sanitaires et de logements.

Programme préliminaire

Jour 1 – Avant-midi

07h30 – 08h30 Inscription
 08h30 – 09h00 Mot de bienvenue
 Jacques Dunnigan, Ph.D.,
 Président de la conférence
 Dignitaires gouvernementaux

* PREMIÈRE SÉANCE

09h00 – 09h30 Le chrysotile et le risque pour la santé :
 mise à jour basée sur les données récentes
 David Bernstein, Ph.D.,
 Toxicologue, Suisse

09h30 – 10h00 Survol des données publiées
 depuis 2000 jusqu'à ce jour
 Suresh H. Moolgavkar, Ph.D.,
 Professeur, Épidémiologie, États-Unis

10h00 – 10h30 Le modèle 1986 d'évaluation de risque de
 l'EPA : sa concordance avec les données réelles
 Michel Camus, Ph.D.,
 Ministère de la Santé, Canada

10h30 – 10h45 Période de questions
 10h45 – 11h15 Pause
 11h15 – 11h45 Incidence du mésothéliome :
 évolution des tendances
 Hans Weill, M.D., Tulane University School of
 Medicine, États-Unis

11h45 – 12h15 Mésothéliome et chrysotile en Russie
 Sergey V. Kashansky, M.D., Centre de
 recherche médicale d'Ekaterinburg, Russie

12h15 – 12h30 Période de questions
 12h30 – 14h00 REPAS

Jour 1 – Après-midi

* DEUXIÈME SÉANCE

14h00 – 14h30 Usage actuel et incidence sur la santé de
 l'utilisation moderne des produits de chryso-
 tile : survol des données récemment publiées.
 John Hoskins, Ph.D., Toxicologue
 indépendant, Royaume-Uni

14h30 – 15h00 Chrysotile : l'expérience russe en matière
 de santé au travail
 Nikolai F. Izmerov, M.D., Directeur, Institut de
 la santé au travail, Russie

15h00 – 15h30 Amérique latine :
 le chrysotile, perceptions et réalités
 Luis Cejudo Alva, Arch.,
 Consultant pour l'Instituto Mexicano
 de Fibro-Industrias, A.C., Mexique

15h30 – 16h00 Inde : la mise en oeuvre de l'utilisation
 contrôlée du chrysotile
 Vivek Chandra Rao, M.D.,
 Hyderabad Industries, Inde

16h00 – 16h15 Période de questions
 16h15 – 16h45 Pause
 16h45 – 17h15 États-Unis : le chrysotile,
 une industrie encore vivante
 Bob J. Pigg, Président, AIA/NA, États-Unis

17h15 – 17h45 Amiante : une grossière tromperie
 John Bridle, Prof.,
 Asbestos Watchdog, Royaume-Uni

17h45 – 18h00 Période de questions
 19h00 Cocktail et souper

Jour 2 – Avant-midi

* TROISIÈME SÉANCE

09h00 – 09h30 La manipulation du chrysociment et
 les émissions de fibres
 Denis Hamel, M. ATDR,
 HEC Montréal, Consultant, Canada

09h30 – 10h00 Simulation des doses et profils d'exposition :
 leur rôle dans l'interprétation des
 conditions réelles du passé
 Dennis Paustenbach, Ph.D., DABT,
 Toxicologue, ChemRisk, États-Unis

10h00 – 10h30 Mexique : entente de coordination
 gouvernement-industrie sur l'usage
 sécuritaire du chrysotile
 Sra Rocio Alatorre Eden-Wynter, Biologiste,
 Ministère de la Santé, COFEPRIS, Mexique

10h30 – 11h00 Exposition à l'amiante :
 évaluation du risque pour la santé
 Ericson Bagatin, M.D., Ph.D.,
 Département de la santé au travail,
 Université de Campinas, Brésil

11h00 – 11h15 Période de questions
 11h15 – 11h45 Pause

* QUATRIÈME SÉANCE

Président Clément Godbout

11h45 – 12h15 La politique du Canada sur le chrysotile
 Gary Nash, Sous-ministre adjoint
 Secteur des minéraux et des métaux
 Ressources naturelles Canada

12h15 Clôture
 Clément Godbout
 Président, Institut du chrysotile

LE SECRÉTARIAT INTERNATIONAL BAN ASBESTOS

Quelle est cette association ?

Les responsables du Secrétariat international Ban Asbestos (IBAS) prétendent qu'il s'agit d'un organisme sans but lucratif, géré par des bénévoles et composé de victimes des effets de l'amiante et de membres de leurs familles, ainsi que de soi-disant scientifiques ou universitaires, qui se qualifient d'activistes et de citoyens préoccupés par les effets de l'amiante et qui sont déterminés à faire interdire l'utilisation de tous les types de fibres d'amiante dans le monde.

Cet organisme est parti en croisade, et sa mission est clairement dessinée. Or, dans sa campagne l'IBAS démontre une grande ignorance des conditions de vie des habitants des pays pauvres. Trop souvent, il s'est montré insensible à la cruelle réalité que doivent vivre les populations de ces pays.

L'IBAS cherche à faire interdire l'utilisation de l'amiante, y compris du chrysotile, à l'échelle mondiale.

Il travaille en étroite collaboration avec un groupe limité de personnes, soit des activistes européens qui sont généralement membres d'un comité appelé « Groupe de travail pour un développement durable ». Il est très intéressant de savoir que certains employés du Bureau international du travail (BIT) qui s'occupent des questions de sécurité, de santé et d'environnement entretiennent des rapports avec ce comité.

Il existe des liens très étroits entre l'IBAS et Jerome Consultants (JC), une firme indépendante spécialisée dans l'étude des effets de l'amiante et du tabac. Cette firme finance la rédaction et la diffusion de l'Asbestos Newsletter d'Angleterre. Voici ce qu'on peut lire à la page de son site Web : « Our ability to obtain information and contact key personnel has been greatly enhanced by access to the international asbestos network. » (« L'accès au réseau international des intervenants du domaine de l'amiante a fortement augmenté notre capacité d'obtenir de l'information et de communiquer avec des personnes clés. »)

L'IBAS appuie donc implicitement l'industrie de remplacement des fibres d'amiante, y compris les fibres de chrysotile, même si beaucoup de ces fibres de remplacement n'ont pas été démontrées comme étant plus sécuritaires ou moins dangereuses pour la santé humaine que les fibres de chrysotile.

L'IBAS est très occupé à participer à des conférences partout dans le monde ou à organiser des conférences où généralement ce sont les mêmes personnes qui répètent leurs exhortations visant l'interdiction de l'usage de l'amiante, y compris le chrysotile, sur la planète.

IL FAUT SE DEMANDER :

Qui paie pour toutes ces conférences et quels intérêts le Secrétariat international Ban Asbestos sert-il réellement ?

LE NOUVEL AMIANTE : LE CASITILE

Voici ce que le professeur John Bridle, d'Asbestos Watchdog en Angleterre, et Mme Sophie Stone, B. Sc., M. Sc., ont affirmé au sujet de cette « nouvelle » forme d'amiante.

« L'erreur la plus fondamentale que les autorités ont commise a été de transposer les risques que présentent les fibres brutes aux produits fabriqués à partir de ces fibres. Sur le plan scientifique, il est injustifiable d'attribuer le risque pour la santé que présente une matière première aux produits que cette matière sert à fabriquer. Si l'on adoptait cette approche à chaque matière susceptible de présenter un danger, il faudrait réglementer tous les produits (ainsi, le nickel est classé officiellement carcinogène de classe 1, mais il entre dans la fabrication des pièces de monnaie européennes).

« Les chercheurs qui étudient le rejet de fibres ont, entre autres, cherché à savoir si les propriétés des fibres de chrysotile subissent une transformation chimique lorsque ces fibres sont utilisées dans des matériaux amiantifères. Dans le cas des garnitures de freins en

amiante dans lesquelles entrent du chrysotile, par exemple, il a été démontré que lorsque le matériau est chauffé (comme cela se produit quand les freins sont actionnés), les fibres de chrysotile modifient les propriétés chimiques et la structure de l'amiante, de sorte que ces fibres se transforment en un minéral différent, soit une olivine appelée forstérite (SiO_4Mg_2)

«Toutefois, jusqu'à récemment, on ne savait pas exactement si un processus comparable s'opère lorsqu'on ajoute du chrysotile à du ciment. Or, cette question revêt une importance capitale vu l'abondance de l'amiante-ciment, qui constitue de loin la forme d'utilisation la plus répandue de l'amiante dans l'environnement bâti.»

Selon les résultats d'analyses réalisées au cours des 25 dernières années par des scientifiques de différents pays, on sait maintenant que les fibres de chrysotile subissent une transformation lorsqu'elles sont mélangées au ciment. Une fois ajouté à un mélange de ciment pour la fabrication de produits amiantifères, le chrysotile soi-disant pur devient plus riche en calcium qu'il l'était à l'état brut. Les caractéristiques, la composition et la structure cristalline de la surface du chrysotile changent. Ces transformations chimiques entraînent une forte diminution de l'activité biologique des fibres de chrysotile.

Selon L. Elovskaya (Modification of chrysotile asbestos under the influence of environment and cement hydration products in asbestos cement; 1992), cela a pour effet de réduire considérablement le risque présenté par l'amiante-ciment.

À la lumière de cette information, Bridle et Stone concluent ainsi : « Enfin – mais, ironiquement, c'est peut être le point le plus important – un petit changement de nom s'imposerait. L'information qu'on retrouve dans les documents examinés ici conforte la thèse selon laquelle les fibres de chrysotile ont été tellement transformées, chimiquement et structurellement, qu'il n'est plus justifiable, sur le plan scientifique, de continuer de les considérer comme du chrysotile. On pourrait donc adopter un nouveau terme pour désigner la substance résultant de la transformation; si l'on considère l'adsorption du calcium (Ca) et du silicium (Si), ce terme pourrait être : casitile.

NOUVELLES CHOC

Les gens prennent enfin connaissance de la réalité

* L'Agence de l'environnement affiche son ignorance au sujet de l'amiante. Royaume-Uni.

Un cas récent survenu à Ludlow, dans le comté de Shropshire, a fait ressortir une fois de plus l'hystérie associée à l'amiante. En 2004, lorsque des ouvriers de la société des eaux Severn Trent ont déterré quelques tuyaux en chrysotile-ciment dans le voisinage, ils les ont emballés avec précaution dans le plastique et les ont transportés au dépotoir de Ludlow où ils devaient être éliminés. Les représentants de l'Agence de l'environnement ont piqué une colère.

La société ne savait-elle pas que cela constituait une infraction grave à la loi sur l'élimination des déchets de la CE puisque son dépotoir n'est pas considéré comme une « station autorisée de transfert des déchets » ? Tout comme dans le cas de l'amiante, ne s'agit-il pas d'une substance mortelle, dont une seule fibre peut être fatale ? Il s'agit d'actes criminels graves susceptibles d'entraîner des amendes se chiffrant à des milliers de livres.

Heureusement, le conseiller juridique de Severn Trent a fait preuve de sagesse en consultant le professeur John Bridle d'Asbestos Watchdog [...]. Sur l'enjeu plus large, le conseiller juridique de l'Agence a tenu un discours pompeux sur les dangers mortels de l'amiante. Mais le tribunal a entendu ensuite les arguments du conseiller juridique de la société Severn Trent qui a expliqué que le chrysotile-ciment ne présente aucun danger, puisque ses fibres ne peuvent se détacher. Le juge a fait preuve de bon sens en concluant en faveur de Severn Trent.

La surprise de cette histoire, c'est l'ignorance puérile manifestée par les représentants de l'Agence de l'environnement en regard des caractéristiques de l'amiante. Il s'agit d'un problème grave puisque le gouvernement du Royaume-Uni débourse actuellement des millions de £ par année pour enfouir des « déchets dangereux », à savoir 360 000 tonnes d'amiante-ciment inoffensif.

Source : Sunday Telegraph, 5 février 2006. « *Environment Agency shows its asbestos ignorance* » (L'Agence de l'environnement affiche son ignorance au sujet de l'amiante).

* Méfiez-vous des lecteurs B. Un résumé

Parmi tous les détails douteux qui découlent des enquêtes portant sur les duperies entourant la silicose et l'amiante, les plus répugnants concernent les médecins qui ont fait fi de leur code de déontologie et tiré profit de la situation. Mais ce qui est plus inquiétant encore, c'est la preuve croissante voulant que ce soit un programme d'accréditation fédéral qui leur ait permis d'avoir les coudées franches à cet égard.

C'est la raison pour laquelle une coalition formée d'intervenants de l'industrie et d'autres groupes a pris des mesures visant à forcer le National Institute for Occupational Safety and Health (NIOSH) à exercer un contrôle sur son programme de lecteurs B, qui accrédite les médecins à lire les rayons X. L'organisme fédéral a proposé un nouveau code d'éthique en novembre 2005 après qu'un juge fédéral ait critiqué vertement plusieurs médecins accrédités par le gouvernement, lesquels avaient établi de faux diagnostics et entraîné un borborygme litigieux. Mais le NIOSH devra probablement poursuivre ses efforts afin de nettoyer ce système entaché de corruption.

Le NIOSH a entrepris son programme de lecteurs B en 1970, au moment où le gouvernement suivait de près des houilleurs atteints de la pneumoconiose des mineurs. Le NIOSH était préoccupé de la compétence des médecins qui interprétaient les radiographies des poumons et a donc proposé un cours de formation et un test. Les médecins qui ont obtenu l'accréditation ont été surnommés les lecteurs B.

La position des lecteurs B est tellement élevée que les avocats plaidants présentent souvent leur travail comme preuve d'un diagnostic, même si le milieu médical reconnaît unanimement que l'utilisation des rayons X ne peut servir à elle seule à prouver la présence d'une maladie grave. En résumé, il s'agit d'un détournement d'un programme conçu pour hausser les normes à des fins contraires à son objet initial.

Un exemple célèbre mettait en cause un projet délictueux appelé le National Tire Workers Litigation Project, dans le cadre duquel des médecins sillonnaient le pays

avec des véhicules munis d'appareils mobiles à rayons X afin de procéder à un examen initial des ouvriers du caoutchouc au sujet de l'amiantose. L'information distribuée aux ouvriers du secteur des pneus soutenait que 64 % des ouvriers ayant subi l'examen à un emplacement avaient contracté l'amiantose, et cette proportion s'élevait à 94 % à un autre emplacement. Toutefois, lorsque le NIOSH a demandé à un groupe d'experts indépendant d'évaluer les rayons X des travailleurs les plus à risques de contracter cette maladie dans le secteur des pneus, on a trouvé un taux d'amiantose de 0,2 %.

Les commissions médicales nationales, qui sont censées appliquer les normes médicales, auraient dû intervenir auprès de ces médecins il y a longtemps. Ces commissions ont fait l'objet de bon nombre de critiques méritées ces derniers temps en raison de leur réticence à intervenir.

Source : Wall Street Journal, 23 janvier 2006, États-Unis « *Beware the B-Readers* » (*Méfiez-vous des lecteurs B*)

* Résumé d'une fissure fatale

En raison d'une erreur scientifique, la législation a entretenu la confusion entre deux types d'amiante (l'amiante bleu et l'amiante brun), lesquels peuvent causer des dommages graves à la santé humaine, et d'autres produits beaucoup plus courants qui contiennent du chrysotile, un minéral complètement différent qui ne présente aucun risque inacceptable pour la santé.

Un de ces produits, Artex, que l'on retrouve dans des millions de résidences, est un plâtre texturé utilisé dans les murs et les plafonds, qui contient des quantités tellement minimes de chrysotile que ce produit ne présente aucun danger. Lorsque le HSE (Health and Safety Executive) a rédigé ses contrôles de l'amiante 2002 relatifs aux règlements du travail, on a inscrit le produit Artex dans la liste des matériaux à risque élevé qui doivent être manipulés uniquement par les entrepreneurs autorisés par le HSE, tels que les membres d'ARCA.

On a reconnu que l'inscription du produit Artex sur la liste des produits réglementés contribue à fournir un tiers du revenu des entrepreneurs : des millions

de livres par année, payées par les propriétaires, les entreprises, les associations d'habitation et les conseils municipaux, pour du travail inutile, dans bon nombre de cas, ou qui pourrait être effectué par des constructeurs ordinaires moyennant une fraction du coût.

John Bridle est l'expert qui a mis en lumière cette absurdité. On reconnaît souvent la valeur de son travail.

Si la nouvelle loi défendue par le professeur John Bridle entre en vigueur comme il est prévu, cela représentera une victoire du bon sens pour laquelle le HSE méritera des remerciements à l'échelle nationale.

Source : Sunday Telegraph, Royaume-Uni, 11 décembre 2005, « *Fatal cracks appear in asbestos scam as HSE shifts its ground* » (*Failles majeures dans les duperies relatives à l'amiante au moment où le HSE révisé ses raisons*)

* Chrysotile dans les joints, États-Unis

Une étude d'exposition des tiers et des travailleurs durant l'installation et l'enlèvement des joints et des garnitures en amiante :

Résumé

De 1982 à 1991, on a réalisé une série d'études afin d'évaluer la concentration d'amiante chrysotile dans l'air en relation avec le remplacement de joints et de garnitures. L'auteur principal a mené ces études en fonction des préoccupations contenues dans un rapport de la Marine, publié en 1978, concernant des expositions à l'amiante associées au travail sur les joints. On a mené une série d'études parce que les résultats concernant les ouvriers qui travaillaient avec les joints, dans le cadre de l'étude de la Marine, ne tenaient pas compte des concentrations de fond d'amiante dans les aires de travail, lesquelles étaient possiblement importantes en raison de la présence d'isolation d'amiante dans les navires et les chantiers maritimes.

Le but des études menées entre 1982 et 1991 consistait à reconstituer les pratiques de travail de la Marine, dans un environnement sans contaminant, durant une journée de travail de 8 heures (afin de pouvoir comparer les données avec le niveau d'exposition tolérable (NET) de l'OSHA. On a recueilli des échantillons afin de caractériser les concentrations d'amiante aériennes personnelles et sectorielles associées à la mise en place, à l'enlèvement et à l'entreposage des joints, de même qu'à la mise au rebut des brides et au remplacement de la garniture de valve.

Les résultats indiquent que les expositions moyennes pondérées dans le temps d'une durée de 8 heures, auxquelles sont soumis les tuyauteurs et les autres hommes ou femmes de métier qui accomplissaient ces activités, se situaient en deçà du NET actuel et de tous les autres NET antérieurs. Plus particulièrement, les expositions moyennes pondérées dans le temps d'une durée de 8 heures les plus élevées, mesurées en ce qui concerne les travailleurs qui manipulaient les joints d'amiante durant cette étude, se chiffraient à 0,030 f/cc (durant l'enlèvement des joints et la mise au rebut des parements de brides à bord d'un navire militaire). Dans la même veine, les concentrations au poste de travail d'un ouvrier affecté à l'enlèvement et au remplacement des garnitures de valve, en relation avec des expositions moyennes pondérées dans le temps d'une durée de 8 heures, ne dépassaient pas 0,016 f/cc. Dans la plupart des cas, il n'y avait pas de différence perceptible entre ces concentrations et les niveaux ambiants d'amiante relevés dans les bateaux ou dans l'environnement en général.

Ces résultats ne sont pas surprenants puisque les fibres d'amiante présentes dans les joints sont encapsulées au moyen d'un liant.

Source : Journal of Occupational and Environmental Hygiene, vol. 3, n° 2, Février 2006

"An Exposure Study of Bystanders and Workers During the Installation and Removal of Asbestos Gaskets and Packing." (Une étude d'exposition des tiers et des travailleurs durant l'installation et l'enlèvement des joints et des garnitures en amiante) Auteurs : Carl Mangold, Katherine Clark, Amy Madl et Dennis Paustenbach. Environmental Control Sciences Inc., Bellevue, Washington; et, ChemRisk Inc., San Francisco, California.

Émissions de fibres respirables Rapport d'étude à paraître sous peu

Une étude canadienne dont le rapport doit paraître dans un proche avenir visait en premier lieu à mesurer les émissions de fibres dans l'air et à comparer les produits quant aux émissions au moment de la coupe. Les produits étudiés étaient différents types de fibrociment et de produits de friction. Les outils utilisés pour les essais étaient exactement les mêmes que ceux dont on se sert actuellement pour les travaux de construction, de réparation, de rénovation ou de démolition.

Le deuxième objectif de l'étude consistait à comparer des produits à base de chrysotile et des produits de substitution afin de déterminer lesquels étaient le plus susceptibles de produire ou de dégager des fibres respirables.

On a analysé environ 107 coupes. Les techniques de coupe et l'analyse respectaient un protocole rigoureux qui était conforme aux normes internationales. Voici les conclusions préliminaires des auteurs de l'étude.

1. En toutes circonstances, et quelles que soient les fibres utilisées, l'emploi d'outils manuels n'entraîne pas l'émission de fibres respirables à un niveau supérieur à la limite acceptable. Ces outils, qui sont recommandés par les fabricants et les organisations syndicales pour l'application de la politique sur l'«utilisation contrôlée», sont ceux qui conviennent le mieux pour la coupe de toutes sortes de matériaux à base de fibres.

2. Il est connu que l'usage d'eau est un moyen très efficace pour réduire les émissions de fibres respirables lorsqu'on se sert d'outils électriques. Ainsi, la contamination par la poussière est réduite de 50 à 90 % lorsqu'on coupe un produit en utilisant de l'eau.

Encore une fois, cette étude confirme qu'il est possible de créer des conditions de travail sécuritaires pour les personnes qui manipulent des produits à base de fibrociment. Lorsque des mesures de sécurité de base sont en place, ces produits ne dégagent pas de fibres respirables à une concentration supérieure au niveau d'exposition permis.

C'est l'information préliminaire dont nous disposons actuellement. Une fois que le rapport sera terminé, l'Institut du chrysotile en assurera l'édition et la diffusion.

